

Livret de restitution

Rencontre "Zéro Déchet dans la Nature"

Le 5 décembre 2023

**à Perpignan, Département des Pyrénées-
Orientales, Site Christian Bourquin**



Le Département des Pyrénées-Orientales remercie tous les intervenants et participants qui ont largement contribué au bon déroulement et aux échanges fructueux de cette rencontre.

Cette rencontre poursuivait plusieurs objectifs : se retrouver pour partager et échanger autour de retours d'expériences concrets en lien avec le développement durable, valoriser des actions et des projets sur la base de témoignages variés et complémentaires, apprendre à se connaître, aider à la mise en réseau pour susciter des échanges et la réalisation d'initiatives sur le territoire.

Articulée autour d'un programme dense et riche de témoignages, cette matinée a rassemblé 65 personnes (élus, agents, partenaires) représentant 28 collectivités et leurs groupements et 16 organismes divers.

Ouverture de la matinée par Martine Rolland, élue du Département 66 en charge de l'environnement

« Des initiatives sont réalisées sur notre territoire. Il faut faire converger nos actions pour leur donner une autre dimension face à l'ampleur du problème des déchets dans la nature »

« Je crois qu'il est nécessaire d'avoir une synergie territoriale dans la mesure où nous avons des objectifs communs en termes de réduction de gaz à effet de serre, de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique »



Introduction

Arnaud Fanlou, responsable de la Mission Développement Durable au Département

« Cette rencontre est née en 2019 dans le cadre de la concertation Imagine les PO qui a fait remonter la nécessité de lutter contre les déchets. »

À partir de là, un appel à projets départemental « Zéro déchet dans la nature » a été mis en place pour aider les collectivités et leurs groupements, les associations, l'Université et les unités de recherches du département pour :

- identifier les déchets dans la nature, localiser les points stratégiques du territoire et engager des investissements pour les piéger, les ramasser et réduire leur propagation,
- acquérir et installer des dispositifs, permettant de réduire les déchets à la source,
- favoriser les démarches de réutilisation pour passer du jetable au lavable et soutenir les initiatives de reconditionnement,
- réaliser des investissements nécessaires à l'exercice du pouvoir de police spéciale de l'environnement, renforcé par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (photo surveillance, etc.),
- requalifier les milieux dégradés par l'accumulation de déchets, à condition de prévoir des solutions pérennes empêchant les dégradations futures,
- produire ou acquérir des outils pédagogiques et/ou de communication et les installer (panneaux d'information, etc).

Temps 1

La vie des déchets et leur impact sur l'environnement

La biodiversité, de quoi parle-t-on ?

Présentation de Romain Bouteloup du Conservatoire des Espaces Naturels

Points clés à retenir

La Biodiversité, c'est :

- une histoire d'interactions (écosystèmes, espèces, génétique),
- des services rendus (approvisionnement, régulation, culture),
- une diversité d'espèces dont beaucoup que l'on ne connaît pas, soit un monde encore à explorer,
- des points chauds de biodiversité.



Les Pyrénées-Orientales sont :

- un point chaud de la biodiversité,
- une diversité de milieux,
- une zone à haut niveau d'endémisme.

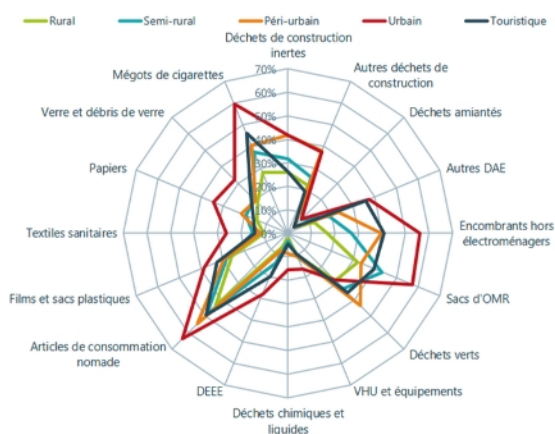


Figure 10. Types de déchets selon les typologies d'habitat majoritaires.

Érosion de la biodiversité

1 espèce sur 8 en voie de disparition

-60 % des effectifs d'animaux disparus en 40 ans

Pollution plastique en milieu marin X10 en 50 ans

+ 40 % d'espèces exotiques envahissantes

Destruction des habitats

Changement climatique

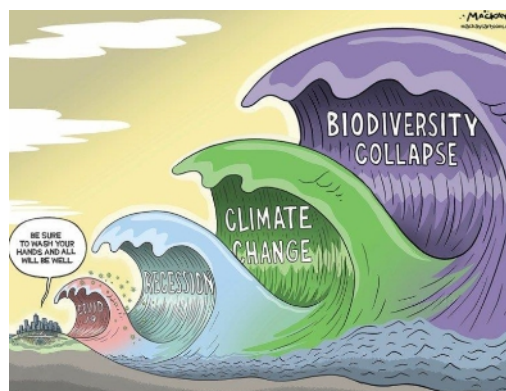
Augmentation mondiale de plastique : déchets sauvages



Impact sur la santé



Effondrement climatique et biodiversité à venir



Temps 1

La vie des déchets et leur impact sur l'environnement

Les microplastiques - un challenge pour les eaux douces et marines

Intervention de Franck Lartaud, directeur adjoint de l'Observatoire de Banyuls et maître de conférence.

Points clés à retenir

Les microplastiques :

- taille entre 5 mm et 1 µm, on parle aussi de nanoplastiques,
- > 90% des débris plastiques en mer (~10% en poids)
- origine primaire (polymères) ou secondaire (fragmentation de macrodéchets),
- on les retrouve partout (mer, montagne, sols, compost..)

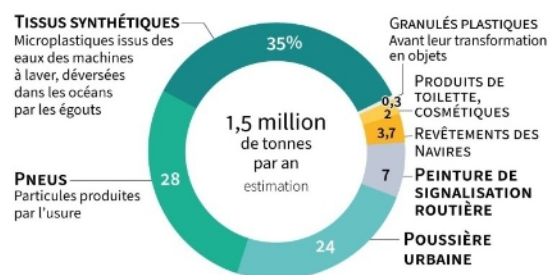
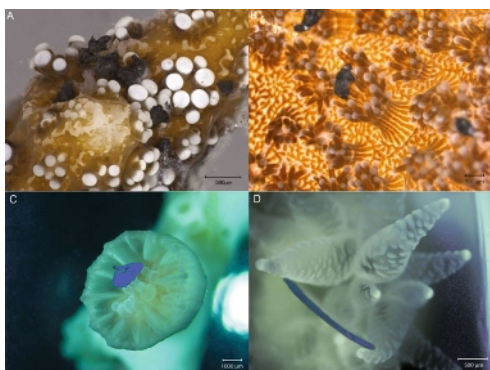
Dans les Pyrénées-Orientales :

- contamination inquiétante lors de travaux avec une concentration dans la Têt plus importante que dans le Rhône

- ➔ La Méditerranée parmi les mers les plus polluées du monde,
- ➔ Accumulation de microplastiques aussi sur le Golfe du Lion (courants marins).

Des Impacts sur les organismes marins :

- microplastiques facilement ingérés par les organismes (coraux, bivalves,..),
- de nombreux effets sur la santé de ces organismes,
- chez les coraux profonds les microplastiques sont plus dangereux que les macroplastiques



Source : IUCN.org *rejetés directement dans l'environnement sous forme de petites particules AFP

Éléments d'études pour trouver des solutions :

Mieux caractériser cet effet de pollution pour pallier le problème de collecte (trop petits) en utilisant des espèces sentinelles comme le filtre naturel des moules comme bioindicateur. Travail sur l'effet d'épuration : la majorité des polluants disparaît sous 48h sans exposition nouvelle.

Pas de valeur en France car peu de travaux sur les moules mais quelques études sur les huîtres

Temps 2

Comment éviter les déchets pour faciliter leur élimination ?

L'exercice du pouvoir de police en matière de biodiversité

La réglementation et police de l'environnement

Témoignage de Sébastien Grava de l'Office Français de la Biodiversité et de
Stéphan Casemajor de la Gendarmerie de Céret

Points clés à retenir

La gendarmerie de Céret :

- Police judiciaire avec enquêteur environnement et santé publique,
- formation des gendarmes dans les brigades.

L'Office Français de la Biodiversité :

- 15 agents sur le département,
- Missions de connaissances sur la biodiversité, le suivi des espèces, la sensibilisation des acteurs,
- Gros volet de police administrative et judiciaire en partenariat avec la gendarmerie et les polices municipales sur la problématique des déchets.

- ➔ Veiller à la bonne répartition des missions de chaque partie prenante. Les déchets sont de la prérogative des maires.
- ➔ L'OFB se positionne sur les actions que les autres ne font pas et lorsque l'impact environnemental est fort.
- ➔ Bien différencier les déchets, savoir qui peut faire quoi (enquêtes, police du maire, etc.)
- ➔ Les sanctions peuvent aller de la contravention 2ème classe jusqu'au délit.



NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ
Bulles, vous êtes sollicité(e)s : ces questions vous permettront d'éviter de vous exposer

M	A	I	R	E
M Maire	A Acteurs	I Instant	R Risques	E Environnement
• Pourquoi s'impliquer ? • Est-ce sur fond de violence ? • Cela rentre-t-il dans le cadre de vos prérogatives ?	• S'agit-il d'un ou plusieurs individus ? • S'agit-il d'un ou plusieurs groupes ? • S'agit-il d'un ou plusieurs groupes ?	• Quand sera-t-il sollicité (prochain) ? • L'appel présente-t-il une urgence ?	• Les individus sont-ils potentiellement dangereux ? • S'agit-il d'un ou plusieurs groupes ? • S'agit-il d'un ou plusieurs groupes ?	• Le lieu est-il fréquenté ? • Présente-t-il une sensibilité particulière ? • S'agit-il d'un ou plusieurs groupes ?
• Personne ou conseil ? • Non • Oui	• Un seul individu ou plusieurs ? • Oui, par les communes • Non	• Dans quel délai ? • Dans 1 semaine • Non	• Un seul individu ou plusieurs ? • Oui, par les communes • Non	• Un seul individu ou plusieurs ? • Oui, par les communes • Non
• Contraintes d'urgence ? • Non • Oui	• Un seul individu ou plusieurs ? • Oui, par les communes • Non	• Un seul individu ou plusieurs ? • Oui, par les communes • Non	• Un seul individu ou plusieurs ? • Oui, par les communes • Non	• Un seul individu ou plusieurs ? • Oui, par les communes • Non
• Demande d'information ou appel à l'action ? • Non • Oui	• Un seul individu ou plusieurs ? • Oui, par les communes • Non	• Un seul individu ou plusieurs ? • Oui, par les communes • Non	• Un seul individu ou plusieurs ? • Oui, par les communes • Non	• Un seul individu ou plusieurs ? • Oui, par les communes • Non

Une hésitation, un doute ? Faites le 17

MAIRE - GENDARME : face aux atteintes à l'environnement

Le maire, Adjoint, est responsable de la protection de l'environnement (article L. 2213-2 du Code de l'urbanisme).

Que faire en cas d'abandon de déchets ?

Procédure administrative en cas d'abandon de déchets :

1. Constater : 7 jours en cas de constatation d'un délit (article L. 2213-2 du Code de l'urbanisme).
2. Constater : 7 jours en cas de constatation d'un délit (article L. 2213-2 du Code de l'urbanisme).
3. Constater : 7 jours en cas de constatation d'un délit (article L. 2213-2 du Code de l'urbanisme).
4. Constater : 7 jours en cas de constatation d'un délit (article L. 2213-2 du Code de l'urbanisme).

Procédure judiciaire :

Le maire, Adjoint, est responsable de la protection de l'environnement (article L. 2213-2 du Code de l'urbanisme).

Que faire en cas d'abandon de déchets ?

Procédure administrative en cas d'abandon de déchets :

1. Constater : 7 jours en cas de constatation d'un délit (article L. 2213-2 du Code de l'urbanisme).
2. Constater : 7 jours en cas de constatation d'un délit (article L. 2213-2 du Code de l'urbanisme).
3. Constater : 7 jours en cas de constatation d'un délit (article L. 2213-2 du Code de l'urbanisme).
4. Constater : 7 jours en cas de constatation d'un délit (article L. 2213-2 du Code de l'urbanisme).

Procédure judiciaire :

L'interdiction des décharges sauvages est inscrite dans les PLU : atteinte au code de l'urbanisme !

Nouveauté en 2024
Il sera interdit de fumer sur les plages, dans tous les parcs publics, en forêt et aux abords de certains lieux publics

Temps 2

Comment éviter les déchets pour faciliter leur élimination ?

L'exercice du pouvoir de police en matière de biodiversité

Les pièges photos

Témoignage d'Alexis Renaudie responsable de la police municipale de la commune de Brouilla et formateur en police de l'urbanisme au CNFPT de Montpellier

Points clés à retenir

Sur la commune de Brouilla, existe la problématique des déchets sauvages mais aussi des déchets dans la partie urbaine.



Mais, comment identifier les auteurs ? Brouilla a candidaté à l'appel à projets départemental et a acheté 4 pièges photos :

- 3 pièges ont été mis sur 3 sites où il y avait 2 dépôts par semaine (à côté des conteneurs de collectes), résultat probant de 2 dépôts par an et zéro si l'appareil était bien visible.

Plusieurs approches :

- piéger les auteurs : appareils dissimulés ; auteurs souvent connus ; des sanctions possibles avant le recours à la gendarmerie ; la photo comme élément de preuves ; exploitation des résultats par les agents donc cela demande beaucoup de travail
- communication : rendre visible les actions ; préciser que les appareils sont déplacés ; baisse considérable des dépôts.

Le coût de cette action :

- achat des pièges environ 3 900€ pour 4 appareils,
 - les cartes SIM environ 70€/mois,
 - le coût de la formation des agents pour le paramétrage des appareils techniques,
 - temps pour déposer plainte et frais annexes (véhicules, ...)
- ➔ pas d'évaluation de l'action avec l'enlèvement des dépôts mais les élus considèrent qu'elle est positive et ils souhaitent la poursuivre (enlever un dépôt de déchet coûte environ de 400 à 500€)

Sur le domaine public, pas de nécessité de prévenir de la pose des pièges photos

Témoignage de Corneilla del Vercol
On a étendu le dispositif sur le territoire de Sud Roussillon pour gérer la problématique de la frontière sur les caméras : mutualisation des coûts et 1 agent mis à disposition

Pas d'appareils factices car on serait déçu de ne pas connaître l'identité de l'auteur

Temps 2

Comment éviter les déchets pour faciliter leur élimination ?

La prévention des déchets

La gestion des sites naturels départementaux

Témoignage de Philippe Jacquet, responsable des Sites Naturels départementaux

Points clés à retenir

Le Département des Pyrénées-Orientales gère en régie 7 sites naturels. Ces sites sont très différents : lieu géographique, propriété départementale ou pas, public accueilli et type d'aménagement. La gestion des déchets est donc en relation avec la spécificité du site.

Présentation de 2 modes de gestion des déchets très différents :

Site naturel de Villeneuve de la Raho

- site périurbain très fréquenté avec plus d'un million de visiteurs par an
- environ une vingtaine de poubelles disposées autour du lac
- ramassage des déchets par les agents du site et enlèvement par la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole : coût d'environ 20 000€

➔ passage des agents tous les jours : la réactivité est très importante pour éviter que les visiteurs laissent des déchets au sol



Site naturel de l'anse de Paulilles

- aménagement qualitatif du site fréquenté avec environ 250 000 visiteurs par an, en grande partie l'été
- choix de supprimer les poubelles, même sur la plage (commune de Port-Vendres), avec un tri sélectif des déchets sur le parking
- communication par des panneaux « ramasser vos déchets » et une pédagogie permanente par les agents du site

➔ Peu de déchets ramassés : visibilité des agents sur le site, renforcés par des saisonniers l'été



Problématique des déjections canines :
Distribution de sac à Villeneuve la Raho
Interdiction des chiens à Paulilles

Sur le site naturel des Bouillouses, une gestion intermédiaire est mise en place avec des navettes. L'important est de s'adapter au type de public fréquentant le site. Ici, il s'agit d'un public sensibilisé à la montagne.

Temps 2

Comment éviter les déchets pour faciliter leur élimination ?

La prévention des déchets

Actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation : déchets dans la nature

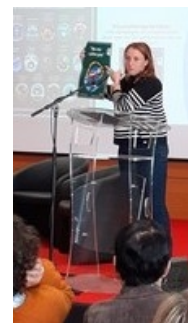
Témoignage de Julie Lienard du PNR Pyrénées Catalanes

Points clés à retenir

#QueLaMontagneEstBelle

Une campagne de sensibilisation pour agir sur les comportements en milieu naturel : affiches, flyer, communication radio, etc. Pour tout public et pour tout lieu.

Les visuels sont accessibles sur le site internet du PNR Pyrénées Catalanes et peuvent être utilisés par tous.



Des outils et animations pédagogiques créés et expérimentés :

Cahier de jeux, Pyrenea et Morgane Ganaut (illustratrice)

250 personnes sensibilisées sur 4 après-midi grand public, 2 PIJ et 1 000 enfants à la montagne avec Les Petits Débrouillards

➔ expérimentation sur la pollution invisible



Objectif Découverte

Dispositif pédagogique vers les établissements publics du territoire du PNRPC

Neusmont

Projet transfrontalier porté par le réseau Pyrénées Vivantes et autres partenaires



Temps 3

Le captage et la gestion des déchets

Limiter le charriage des déchets par le réseau pluvial jusqu'aux milieux naturels

Les macro-déchets véhiculés dans les rivières

Diffusion du film RED PLAST « L'Odyssée de nos déchets » : <https://www.youtube.com/watch?v=zCjoll2VNKY>



La source fluviale des déchets plastiques du littoral : cas de la Têt

Intervention de Philippe Kerhervé, enseignant chercheur, Laboratoire CEFREM



Points clés à retenir

Présentation des résultats scientifiques dans le cadre du projet RedPlast sur les macrodéchets véhiculés par les fleuves, exemple de La Têt très fortement contaminé.

Les déchets transportés par les fleuves finissent à la mer.

Les déchets flottants

Fleuve : Têt - passage à gué de Villelongue-de-la-Salanque (aval de Perpignan)

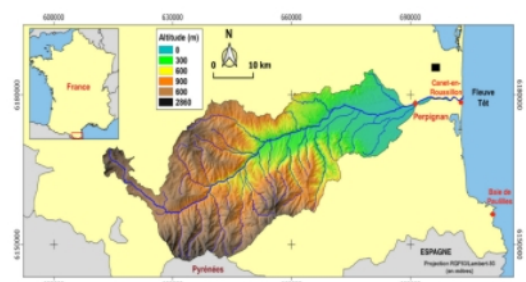
- 65 % catégories de déchets
- 97 % de déchets
- 3,4g par déchets
- 1,8g par déchets plastiques

Type de déchets : mégots, polystyrènes, emballages alimentaires, fragments plastiques, coton-tige, bouchons

- ➔ environ 560 000 déchets flottants par an
- ➔ 77 % en période de pluie (>10 mm/j)
- ➔ 24 jours de l'année

Les déchets échoués (berges Têt)

- 4 opérations de nettoyage des berges de la Têt (11,2 km)
- 4,1 t/km en moyenne de déchets échoués (2015-2019)
- + de 33 tonnes échouées après les crues de 2020
- Soit + de 12 tonnes de déchets échoués déversés en mer après les crues de 2020



Temps 3

Le captage et la gestion des déchets

Limiter le charriage des déchets par le réseau pluvial jusqu'aux milieux naturels

« Les actions menées en réponse au flux saisonnier et à la position de la ville de Canet en Roussillon en embouchure du fleuve »

Témoignage de Nicolas Fabre, Directeur Général des Services, de la ville de Canet en Roussillon

Points clés à retenir



- 9km de plages dont 3,3 km de plages urbaines d'une superficie de 36,3 ha et d'une largeur moyenne de 110 m
- Environ 5 millions de personnes
- Plages urbaines : 124 poubelles sur la plage, 100 poubelles sur la promenade maritime
- 10 colonnes à verre, 4 colonnes de tri-sélectif, 8 toilettes publiques

En saison d'été du 01/06 au 15/09 :

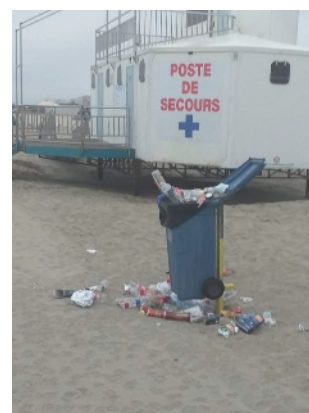
- Ratissage des plages avec un attelage mécanisé: 1 ratisseuse + 1 cribleuse de 23H le soir à 6H du matin tous les jours de la semaine (61,5 T/saison)
- Nettoyage manuel au pied du mur de défense tous les matins
- Colonnes aériennes de collecte du verre à l'entrée de chacune des plages collectées par CU PMM (toutes les semaines hors saison + 2 à 3 fois/semaine en saison)
- 124 poubelles de plage double flux collectées par CU PMM (1 tout les 50m) collectées (3/semaine du 1er mai au 1er juin puis tous les matins 7j/7 jusqu'au 15 septembre)
- Déchets des Clubs de Plages collectés en porte à porte par CU PMM (convention de délégation de service public/sous-traité d'exploitation de plages/cahier des charges articles 10.12, 10.13 & 11)



- ➔ Création d'une brigade environnement oeuvrant sur toute la commune : 1044 dépôts de déchets traités en 2022, 45 % identifiés et 49 % verbalisés,
- ➔ Création d'une brigade motorisée de la plage : 3 845 interventions

Coût des services municipaux

- Ramassage des déchets sur le sable: 60.000€/an env.
- Brigade de Plage (6 ATPM / 3 mois): 48.800€/an env.
- Brigade Verte (4 PM à l'année): 112.000€/an env.



Renaturation des plages urbaines

Opération « Jardins de la plage » : avec 3 zones test avant d'envisager un changement radical du profil des plages urbaines

Temps 3

Le captage et la gestion des déchets

Limiter le charriage des déchets par le réseau pluvial jusqu'aux milieux naturels

Pièges à déchets sur le bassin versant de L'Agouille de la Mar

Témoignage de Christelle PLAGNES, chargée de mission Gestion des Milieux Aquatiques du Syndicat du Réart

Points clés à retenir

Objectifs du projet :

- Collecter les débris (principalement plastiques), les résidus d'huiles, d'hydrocarbures ou de produits chimiques .
- S'attaquer aux sources de la pollution en piégeant les déchets en amont est le moyen le plus efficace. Ce dispositif réduit de 80% le problème de pollution des mers et des océans.



Genèse du projet

- 2020 : PMM contacte Stéphane David (société locale Clean up-Rivers) pour tester un piège sur Canet-en-Roussillon ;
- 2021 : Projet pilote du SMBVR sur l'Agouille de la mar
- Soutien de Bages et CC Sud Roussillon
- Subvention du Département + AERMC (80% du projet)



Démarche

- Rencontre avec les services techniques des communes
- Identification sur le terrain des « hotspots (sur le réseau pluvial)
- Adaptation de chaque unité de capture (sur mesure)
- Conventions signées entre la commune – Clean-up Rivers - SMBVR
- Installations entre novembre 2021 et février 2022

Pluie fin mars 2022 :

- Prise de contact avec les services techniques pour organiser le ramassage
- 1 piège = 1 sac numéroté
- Stockage des sacs par P. Kerhervé
- Caractérisation ≈ 1 jour : ½ j pour trier et ½ j pour caractérisation
- 305 déchets récoltés = 1,3 Kg

La formation des agents techniques est nécessaire pour le ramassage.
En période pluvieuse, 4 à 5 opérations/an

Les pièges à déchets sont une solution économique et pragmatique à systématiser à l'échelle de toutes les communes d'un bassin versant !

Temps 3

Le captage et la gestion des déchets

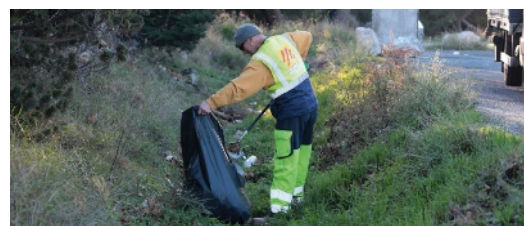
Sensibiliser les publics et ramasser les déchets

Les actions menées sur les routes départementales

Présentation d'Alain Camps, responsable du service gestion de la voirie, Direction des Infrastructures au Département des Pyrénées-Orientales

Les chiffres clés

- 2 154 km de routes
 - + de 100 tonnes ramassées dont 10 tonnes de pneus
 - 1 605 jours de travail agents
 - un budget de 280 000€
 - 46 % ramassés par l'agence routière de Perpignan
- ➔ Chiffres en constante augmentation
- ➔ Typologie très variée de déchets : matelas, pneu, gravat, seringue, etc.
- ➔ Problématique des chauffeurs routiers : bouteilles d'urines en bord de routes
- ➔ Afin de diminuer la détérioration des déchets (en microdéchets), effort de ramasser les déchets avant de réaliser le fauchage



Prévention et sensibilisation

- Communication autour des actions du quotidien
 - Journées d'actions avec tous les agents comme lors du World Cleanup Day
 - Campagne de communication sur « sécuriser un virage ou ramasser les déchets »
- ➔ Il faut toujours revenir sur cette action. Cela demande un gros travail des équipes.



Des nettoyages de routes sont aussi réalisés par les associations qui demandent à être informées si possible des dates de fauchage

Temps 3

Le captage et la gestion des déchets

Sensibiliser les publics et ramasser les déchets

Les actions collectives et la mutualisation des acteurs

Témoignage de Gérard Llorca de l'association Vallespir Terres Vivantes

Retour d'expérience du 17 septembre 2022 World Cleanup Day

Objectifs :

- sensibiliser la population sur les déchets
- ramassage des déchets sur le Tech
- ➔ nettoyage du Tech de la source à la mer par Vallespir Terres Vivantes en collaboration avec l'association Brouilla Nature



Une organisation tardive mais une action réussie

- un démarrage tardif en avril
- de nombreux acteurs à contacter (communes, EPCI, parc marin, associations, entreprises,...) avec un enjeu de mutualisation des actions de tous autour de cette journée
- gestion du temps associatif (envie d'immédiateté) et du temps des services publics plus long (accord des conseils municipaux)
- pour les associations, action très chronophage avec un problème de mobilisation à 100 % des bénévoles au détriment de leurs associations respectives
- ➔ journée de sensibilisation réussie
- ➔ des échanges constructifs
- ➔ des collectivités qui ont repris à leur compte cette action



Chiffres clés

- 25 communes participantes
- + de 600 bénévoles
- une centaine d'enfants
- 4 à 5 tonnes de déchets ramassés

Des actions en cours

- De nombreuses associations ont des initiatives intéressantes à soutenir : besoin de moyens techniques, logistique
- Opération « le droit des fleuves et des rivières » lancé sur le Tech par Vallespir Terres Vivantes mais aussi par d'autres associations sur la Têt et l'Agly : une réflexion d'ensemble avec les collectivités est à mener.

Le secteur privé peut aussi financer.
On ne peut pas tout demander au secteur public. La sensibilisation autour de soi est un enjeu aujourd'hui

Temps 3

Le captage et la gestion des déchets

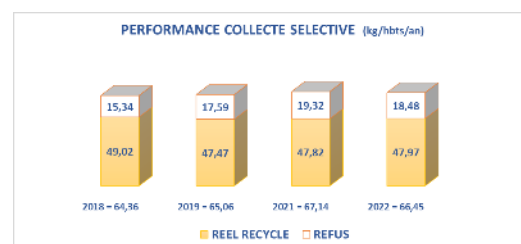
Sensibiliser les publics et ramasser les déchets

Les actions de sensibilisation sur le geste de tri de la collecte sélective

Témoignage de Vincent Pujol, directeur de la communication du Sydetom66

Le recyclage des emballages

- Tous les emballages sont devenus recyclables (poubelle jaune) : on retrouve des déchets aberrants spectaculaires (animaux, déchets de soins, bouteilles de gaz, etc.)
- Le tri manuel étant effectué en fin de chaîne, la sécurité du personnel est en jeu
- Problème de mauvais tri des déchets : emboîtement des emballages, mises sous sacs qui feront l'objet d'un refus
- ➔ 30 % de refus pour erreur de tri engendrant un coût annuel de 2 millions d'euros
- ➔ 8 900,96 tonnes de déchets refusés soit 18,48 kg par habitant



Opération pilote pour permettre la localisation des usagers qui trient mal leurs déchets

- Caractérisation avec prélèvement au niveau des quais de transfert du Sydetom66 : 13 sur le département
- 1 camion identifié avec des lieux identifiés de tournée et donc des usagers identifiés (quartiers)
- Sécurisation d'une zone de dépôt des déchets et caractérisation de 4 bacs dont 1 sera dédié à l'échantillonnage
- Statistiques fournies
- ➔ Refus de tri par rapport à une tournée de collecte (400 foyers)
- ➔ Permet de déclencher une communication ciblée sur une population donnée (flyers)

Plan d'action de communication en partenariat avec La Poste

- Procédure 1 : Taux de refus supérieur à 28%

Sydetom66 : Boitage du flyer « billet 100€ »

EPCI : Communication média : presse et/ou numérique (gazette communale, Lettre Info, article L'Indépendant, post réseaux sociaux, etc.).

- Procédure 2 : Taux de refus supérieur ou égal à 40%.

Un taux de refus supérieur ou égal à 40% révèle de gros dysfonctionnements et nécessite des actions, techniques et de sensibilisation, complémentaires.

Sydetom66 : Boitage du flyer « billet 200€ »

EPCI : Identification des points noirs puis Communication engageante sur les points noirs

Sydetom66 : Caractérisation de vérification post PACC

EPCI : Communication média : presse et/ou numérique (gazette communale, Lettre Info, article L'Indépendant, post réseaux sociaux, etc.).

- Procédure 3 : Taux de refus supérieur à 50%

Réunion EPCI et Sydetom66



Temps 4

Les partenaires régionaux

Benoît THIERRY chargé de projets, Service Déchets et Économie Circulaire, Région Occitanie,

Les actions de la Région Occitanie

Actions sur la stratégie essentiellement avec la planification

Obligation régionale

«Une synthèse des actions menées par les autorités compétentes pour prévenir et empêcher les abandons de déchets et pour faire disparaître les dépôts illégaux de déchets»

→ Modification du SRADDET avec un volet déchets

La synthèse – collecte des actions

1. Veille et partage avec les partenaires au fil de l'eau
 2. Concertation (réunion Toulouse (11/04) et Montpellier(20/04) : 22 participants)
 3. Consultation numérique (du 21 avril au 16 mai : 15 contributions)
- Volonté de disposer d'un document vivant qui va être complété progressivement au gré des travaux

La Région Occitanie agit aussi en donnant des Kits de ramassage « Faisons des merveilles » et en lançant des appels à projets.

Les dépôts illégaux, rôle de l'Observatoire (ORDECO)



L'ORDECO a pour rôle de suivre la production des déchets sur le territoire en lien avec la collecte des EPCI.

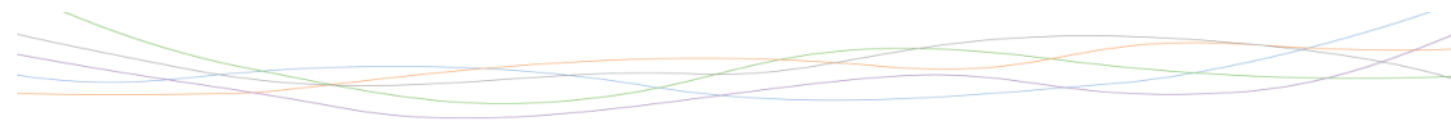
2022, une première enquête auprès des 119 EPCI ayant compétence « collecte des déchets » : Existe-t-il des dépôts sauvages/illégaux durables/ancrés sur votre territoire ? Des actions ont-elles été engagées sur les dépôts sur votre territoire ? En 2023, enquête élargie auprès des acteurs territoriaux Disposez-vous d'un inventaire des sites de dépôts illégaux sur votre territoire ? Avez-vous entrepris des actions de lutte contre les dépôts illégaux ?

Reste à faire

- Rassembler et agréger les inventaires communiquer par les répondants et les autres partenaires puis illustrer, par de la cartographie, les dépôts sur l'Occitanie.
- Formaliser un réseau avec les volontaires qui se réunira physiquement deux fois par an pour partager son expérience, échanger et s'inspirer
- Créer une communauté sur Cycl'Op sur ce thème afin d'animer le réseau et donner de la visibilité à ses travaux
- Commencer à imaginer un suivi de ces dépôts ...



Quelques ressources pour aller plus loin...

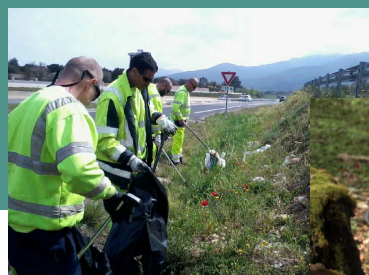


Les sites des intervenants

<https://reseau-cen.org/>
<https://www.obs-banyuls.fr/fr/>
<https://www.ofb.gouv.fr/>
<https://www.interieur.gouv.fr/>
<https://www.ledepartement66.fr/>
<https://www.parc-pyrenees-catalanes.fr/>
<https://cefrem.univ-perp.fr/index.php>
<https://www.canetenroussillon.fr/#>
<https://reart66.fr/>
<https://www.sydetom66.fr/>
<https://www.laregion.fr/>
<https://www.ordeco.org/>
<https://www.cycl-op.org/>

Autres ressources

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20lutte%20d%C3%A9chets.pdf>
<https://www.arbe-regionsud.org/Block/download/?id=215181>
https://www.zero-dechet-sauvage.org/upload/resource/63d92d2db3183_guide_nettoyage_local_MerTerre.pdf
https://trash-spotter.green/wp-content/TS-docs-collectivites/Trash_Spotter_COLLECTIVITES_Presentation.pdf



CONTACT - RENSEIGNEMENTS

Mission Départementale
Développement Durable
Département des Pyrénées-Orientales
developpement.durable@cd66.fr
Tél : 04 68 85 82 80/58

